
COMPTE-RENDU COPIL 2

DATE DE RÉUNION

LUNDI 6 MAI 2024 - 10H30

LIEU

MAISON TÉMOIN - RABOU

SUJET

**IMPLANTATION D'UNE
MATERIAUTHÈQUE À VEYNES**



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

ORDRE DU JOUR

- Point sur l'avancement du projet
- Présentation des coûts d'investissement et de fonctionnement
- Présentation de matériauthèques existantes
- Discussion autour du choix d'un modèle juridique associatif
- Retour d'expérience de Matières Vivantes sur l'utilisation du réemploi sur ses chantiers

PARTICIPANT.E.S

- Marine ALLIX
- Françoise BELLANGER
- Aline CHIPAUX
- Gilles CIRONE
- Christian GILARDEAU-TRUFFINET
- Marc KOULISCHER
- Odile NAPOLEONE
- Philippe SAUGIER
- Lionel SARRAZIN
- Christopher SAVARIN

EXCUSÉ.E.S

- Clotilde FENOY
- Robert GENTILI
- Simon GUEYRAUD
- Sophie MIDY
- Julie MOURET
- Michel RICOU-CHARLES

1. Lieu

Le terrain derrière la déchetterie du Boutariq est mis à disposition pour le projet de matériauthèque.

Depuis la dernière réunion il est apparu que ce terrain est en zone humide et est donc sujet à des restrictions concernant la construction de bâtiments.

Il est aussi nécessaire de faire une étude de sol, le terrain étant une ancienne décharge, pour évaluer les possibilités de construction.

Christian GILARDEAU-TRUFFINET propose de contacter les services de l'état en charge de ces questions et de voir avec M. GAUTHIER (service urbanisme Veynes) les démarches à suivre (Certificat d'Urbanisme ...).

Des solutions temporaires vont être proposées par Gilles Cirone pour commencer la récupération de matériaux au plus vite sans avoir besoin de construire un bâtiment (conteneurs, algeco ...).

2. Structure Juridique

Une association est en cours de création pour porter le projet de matériauthèque.

Le but à terme est toujours la création d'une SCIC, mais pour démarrer le plus rapidement possible et faire les demandes de subventions nécessaires nous avons choisi de créer une association de préfiguration.

Cette association nous permettra aussi de trouver un modèle économique viable et de développer les activités de la plateforme avant de basculer en coopérative.

3. Point sur les organismes financeurs

Un dossier de subvention a été rempli et envoyé à l'éco-organisme Ecominero en réponse à l'appel à projet "soutien aux nouvelles activités de réemploi".

Cette subvention permettra de salarier une personne pour poursuivre l'étude dès le mois de septembre, à la fin de l'étude de faisabilité en cours.

Ecominero peut prendre en charge 60% des coups et Marine ALLIX nous informe que la région peut prendre en charge les 40% restant.

Pour cela un dossier de subvention doit être déposé au mois de mai.

La subvention pourrait aussi couvrir les frais concernant l'étude de sol à réaliser sur le terrain (50% des frais).

Pour les 50% des frais restant, il est possible d'amender le dossier de subvention déjà envoyé à Ecominero et y ajouter ces frais.

4. Autres Matériaux

Le budget prévisionnel sur 3 ans a été réalisé en comparant les activités de différentes plateformes de réemploi dans le secteur (Bis Usus, La Miraille) et une plateforme dans le Puy-de-Dôme (Métabatik).

La matériaux que nous souhaitons développer à Veynes ne sera pas une structure d'insertion mais collaborera avec des associations d'insertion déjà en place.

C'est le cas de Métabatik qui collabore avec une structure d'insertion pour de la dépose sélective.

À son commencement Bis Usus a engagé des salariés en contrat aidé et maintenant l'association fonctionne avec 3 salariés en contrat standard.

Ces 2 plateformes permettent d'avoir un bon aperçu de comment peut évoluer la plateforme de Veynes et prouvent qu'il existe des matériaux fonctionnant autrement qu'avec un modèle d'insertion.

5. Sujets à traiter

- Créer l'association.
- Amender le dossier de subvention envoyé à Ecominero pour y rajouter les dépenses pour l'étude de sol.
- Rédiger le dossier de subvention pour la région.
- Imaginer une ou des alternatives à un bâtiment en dur sur le terrain.
- Réfléchir à un scénario en cas d'impossibilité totale sur ce terrain.

OBJECTIF DU PROCHAIN COPIL

Présence de nouvelles personnes :

- Un.e représentant.e de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance.
- Un.e représentant.e de la communauté de commune du Sisteronais-Buëch.
- **Solutions trouvées pour le démarrage du projet sur ce terrain ou un autre.**
- **Point sur les financements acceptés et refusés.**
- **Prévision de la phase d'action**

PROCHAIN COPIL

***DATE ET LIEU À DÉFINIR
(FIN JUILLET - DÉBUT AOÛT)***